



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUIN 2001

**Convention de partenariat entre la Ville de Niort et EDF - GDF**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012662001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Bâtiments**

**Convention de partenariat entre la Ville de Niort et EDF - GDF**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec EDF - GDF Services Poitou Charentes, lors des renouvellements des contrats de concession d'électricité et de gaz, il a été convenu qu'EDF - GDF serait partenaire d'actions municipales dans le domaine culturel, communication, grandes manifestations.

Pour l'année 2001, l'action à soutenir est :

- les illuminations de Noël 2001 pour une enveloppe de 180 000 F (H.T.)

Pour l'application de la convention cadre précitée, il est prévu d'établir une convention particulière par opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'application de partenariat culturel, communication, grandes manifestations ci-annexée.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

## CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET

EDF-GDF SERVICES VIENNE ET SEVRES



ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2001

*d'une part,*

ET

EDF-GDF Service Vienne et Sèvres dont le siège social se trouve à Poitiers, 8, rue Marcel Paul.

*d'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

### PREAMBULE

Dans le cadre de la convention générale conclue le 23 mars 1998 avec la Ville de Niort ci-dessous nommée " La Ville ", EDF-GDF Service Vienne et Sèvres ci-dessous nommée " EDF-GDF Services " a souhaité s'associer aux actions conduites par la Ville dans le domaine culturel, communication, grandes manifestations.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Au titre de l'exercice 2001, EDF-GDF Services se propose de participer à l'opération suivante :

- Les illuminations de Noël.

EDF-GDF Services s'engage à participer à hauteur de 180.000 F HT aux dépenses engagées dans le cadre de l'action précitée pour l'année 2001.

Cette participation a pour ambition de contribuer à accroître la qualité globale des manifestations offertes en centre ville et les rendre accessibles à un plus large public.

## **ARTICLE 2**

La Ville s'engage pour sa part à faire mention du partenariat d'EDF-GDF Services dans les prochains supports municipaux de communication et à inviter EDF-GDF Services à l'inauguration des illuminations de Noël 2001.

## **ARTICLE 3**

La Ville adressera à EDF-GDF Services les justificatifs concernant l'action précitée de façon à permettre le versement de la participation d'EDF-GDF à réception d'un avis de somme à payer transmis par le receveur municipal.

Fait à Niort, le

*Pour EDF-GDF Services  
Vienne et Sèvres*

*Le Maire de Niort*

*Le Directeur des Relations Entreprises  
et Collectivités Locales*

*Bernard BELLEC*

[Ordre du jour](#)